Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 064-216404178-20251219-DEL_2025_064-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/12/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 13

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation
12/12/2025

Date d'affichage
12/12/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :
Mme BIDART Michelle, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. SANCHEZ Laurent

Procuration(s) :
M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BONNASSIOLLE Pierre donne pouvoir à Mme MAURIN Marina, M. DE VICARI Olivier donne pouvoir à Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme MULLER Véronique

Etai(ent) absent(s) :
Mme PAYOT Marie

Etai(ent) excusé(s) :
Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. DE VICARI Olivier, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. PEDROSA Raphaël, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL_2025_064

Objet : CONVENTION AVEC LA CCPN POUR ENGAGER UNE ETUDE URBAINE SUR L'ESPACE DES FRICHES SPAR ET CENTRAKOR

La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) a procédé en 2024, via l'EPFL Béarn, à l'acquisition des parcelles situées Place Marcadieu, à Nay, comprenant l'ensemble immobilier bâti à usage commercial « SPAR », dont l'activité a cessé depuis 2020.

La Commune de Nay a procédé, en 2025, via l'EPFL Béarn, à l'acquisition d'une parcelle située Place Marcadieu, à Nay, comprenant la friche « Centrakor ».

Ce secteur et ces friches présentent, de façon générale, des enjeux de recyclage foncier, d'offre résidentielle et de services, en cœur de ville et dans une proximité immédiate de l'Espace Culturel Il convient donc d'engager le travail de réflexion sur le projet communautaire et communal pour cette zone et cet ensemble de friches.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 064-216404178-20251219-DEL_2025_064-DE

Concernant la Commune, le secteur présente naturellement un enjeu global de renouvellement urbain et de renouvellement du quartier, avec des friches commerciales situées en centre-ville. Un emplacement réservé figure au PLU dans un secteur ayant vocation à accueillir du logement. Les objectifs d'insertion harmonieuse dans le milieu environnant et le paysage urbain, au regard notamment de la préservation du patrimoine architectural, sont également prégnants.

Concernant la CCPN, la zone présente plus précisément des enjeux de tissu urbain au titre du SCoT (revitalisation ville-centre et centre-bourgs) et dans les domaines culturel, économique, commercial et de l'habitat, ainsi qu'administratif avec l'accueil de plusieurs services communautaires.

Les deux friches vont être démolies, dans le cadre du portage de l'EPFL Béarn.

En conséquence, les parties conviennent de l'intérêt d'une approche et d'un aménagement d'ensemble, dûment concertés entre intercommunalité et Commune, avec une coordination technique directe, dans le respect des compétences et projets de chacune d'entre elles. Pour cela, il est proposé une convention entre la Commune de Nay et la CCPN afin d'engager une étude urbaine conjointe sur cet espace en vue de définir un projet urbain intégrant la stratégie et les projets de la Commune et de la CCPN.
Le projet de convention est joint à la présente délibération.
La CCPN assurerait le préfinancement de l'étude. La répartition du coût de cette étude serait de 50% pour la CCPN et de 50% pour la Commune.

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 10 décembre 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les termes et les modalités de la convention proposée entre la Commune de Nay et la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) pour la réalisation d'une étude urbaine afin d'établir un projet urbain sur le secteur des friches SPAR et CENTRAKOR, avec un financement à 50% par la Commune et 50% par la CCPN ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 16, Contre : 5, Abstention : 0)
Pour : Mme BIDART Michelle, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. SANCHEZ Laurent, M. DE VICARI Olivier (représenté par Mme MOUSSU-RIZAN Renée), Mme HONTAA Corinne (représentée par M. SANCHEZ Laurent), M. JUNQUET Fabien (représenté par Mme DURAND Pascale), M. PEDROSA Raphaël (représenté par M. METGE Jean-Paul), Mme VILLENEUVE Jocelyne (représentée par Mme MULLER Véronique), Mme WEISS Myriam (représentée par M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre)
Contre : M. BONNASSIOLLE Daniel, M. CHABROUT Guy, Mme MAURIN Marina, M. BONNASSIOLLE Pierre (représenté par Mme MAURIN Marina), Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique (représentée par M. CHABROUT Guy)
Abstention :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA

Le Secrétaire de séance,